

## Pack Business Flex (Fiber) TEL + INT (avec ou sans MOB et avec ou sans TV)

### Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE <sup>(1)</sup>. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

#### Services et équipements

**Pack incluant la téléphonie fixe et internet fixe avec ou sans téléphonie vocale mobile/accès à l'internet mobile, avec ou sans service TV.**

#### Téléphonie fixe :

Appels illimités nationaux :

- Appels illimités de la ligne fixe vers les lignes fixes nationales (téléphonie vocale) 24 h/7.
- 10.000 minutes d'appel de la ligne fixe (téléphonie vocale) vers tous les numéros mobiles en Belgique 24h/7. Au-delà de ces 1.000 minutes, des tarifs préférentiels s'appliquent.

Ces conditions ne s'appliquent pas aux numéros spéciaux et premium (070, 077, 09xx, 1xxx etc.).

#### Internet fixe:

- Volume de download illimité.
- Internet Box inclus avec la technologie Wi-Fi 6, pour un internet plus stable et rapide
- Wi-Fi Booster: étendez votre réseau Wi-Fi ou connectez votre TV sans fil (sous réserve de confirmation après la visite du technicien ou sur demande)

#### Services TV (Si option TV choisie par le client) :

- Plus de [80 chaînes TV](#)
- Accès à l'app Proximus Pickx sur tous vos appareils
- 5 GB de data supplémentaire pour l'utilisation de l'app Pickx (uniquement si mobile en pack)
- TV Replay (Retournez jusqu'à 36 heures en arrière dans votre guide tv)
- Décodeur TV inclus

#### Votre service client exclusif

Inclus avec Business Flex : Un Business expert suit chaque question de A à Z. Seulement disponible via l'application MyProximus app. [Cliquez ici pour plus d'info.](#)

#### Services mobiles: 1 à 10 numéros mobiles par pack (configuration au choix)

<sup>(1)</sup> Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

	Business Mobile Flex	Business Mobile Flex+	Business Unlimited light	Business Unlimited	Business Unlimited Premium
Minutes d'appels (Belgique et UE)	illimités	illimités	illimités	illimités	illimités
Minutes d'appels internationales (Belgique vers UE)	-	100	250	500	1000 (**)
SMS (Belgique et UE) SMS internationales (Belgique vers UE)	illimités -	illimités 100	illimités 250	illimités 500	illimités 1000 (**)
Data (Belgique et UE) (*)	5 GB	15 GB	25 GB	60GB	illimités en Belgique 50 GB dans l'UE + 1 GB aux Etats-Unis, Canada, Suisse.

Belgique et UE : hors appels/sms vers numéros spéciaux ou surtaxés, hors appels/SMS internationaux depuis la Belgique vers l'étranger, hors MMS

UE = pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège et Royaume-Uni.

(\*) Après utilisation des data inclus dans le plan mobile, réduction de la vitesse de surf (sauf pour le Business Mobile Unlimited Premium : charges supplémentaires en UE)

(\*\*) Aussi pour appels/SMS aux Etats-Unis, Canada, Suisse et de l'UE vers ces pays.

	Business Mobile Flex	Business Mobile Flex+	Business Unlimited light	Business Unlimited
Vitesse réduite	128 kbps	128 kbps	512 kbps	512 kbps

### Débits du service internet

Accès à l'Internet fixe	Vitesse	
	Download	Upload
min	(1)	(1)
Normalement disponible	(1)	(1)
max	(1)	(1)

(1) Votre vitesse internet fixe dépend de votre adresse, consultez [Vitesse connexion internet | Proximus](#) et sélectionnez Bizz Internet

Accès à l'Internet mobile selon la couverture réseau	Vitesse maximale estimée*	
	Download	Upload
2G	180 Kbps	50 Kbps
3G	21 Mbps	2 Mbps
4G/4G+	152 Mbps	52 Mbps
5G	300 Mbps	88 Mbps

\*moyennant terminal et plan tarifaire compatibles; la 5G étant en cours de déploiement, estimation de la vitesse en 5G sur base de données plus limitées.

(<sup>1</sup>) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

## Prix

### Abonnement (en € par mois TVA exclus)

- Pack incluant téléphonie fixe et internet fixe sans abonnement mobile et sans TV : €62
- Pack incluant téléphonie fixe et internet fixe sans abonnement mobile et avec TV : €75
- Pack incluant téléphonie fixe, internet fixe et abonnement mobile: (maximum 10 numéros mobile par pack), avec ou sans TV:
  - Prix mensuel du pack avec un premier abonnement mobile inclus (selon type d'abonnement mobile choisi) :

	Ligne Fixe + Internet + Business Mobile Flex	Ligne fixe + Internet + Business Mobile Flex+	Ligne fixe + Internet + Business Mobile Unl Light	Ligne fixe + Internet + Business Mobile Unlimited	Ligne fixe + Internet + Business Mobile Premium
Sans TV	75	86	93	99	114
Avec TV	88	99	106	112	127

- Lorsque la Fibre est disponible à votre adresse: + €5/mois
- Lorsque l'option Bizz Internet Garantie est souscrite (Pas possible avec la Fibre): +€5/mois et frais d'activation de €50
- Prix additionnel par mois par abonnement mobile supplémentaire, au choix, ajouté au pack :
  - Business Mobile Flex : € 10
  - Business Mobile Flex+ : € 21
  - Business Mobile Unlimited Light : € 28
  - Business Mobile Unlimited : € 34
  - Business Mobile Unlimited Premium : € 49

### Pas de frais d'installation

**Politique d'utilisation raisonnable en roaming au sein de l'UE** : Business Mobile Unlimited Premium dans l'UE : au-delà de 50 GB/mois vous continuez à surfer au prix de € 0,0025/MB.

**Tarifs** liés à la consommation non incluse dans l'abonnement mobile

Tarifs roaming hors UE et internationaux : [Tarifs roaming et internationaux](#)

**Tarifs** des appels internationaux depuis la ligne fixe en dehors du forfait

### Options compatibles:

- [Bizz Internet Garantie](#): passage automatique à la 4G en cas de panne
- [Options internet](#)
- [Options mobiles & roaming](#)
- [Options ligne fixe](#)
- [Bizz Call Connect](#)
- [Options TV](#)

### Option offre conjointe (prix en € hors TVA) incluant outre l'abonnement mobile :

- **un équipement : smartphone** au choix parmi les modèles actuellement disponibles en offre conjointe (voir [Les meilleurs smartphones pour votre entreprise | Proximus](#)): coût unique d'acquisition, payable à la conclusion du contrat et variable selon le modèle de smartphone et selon l'option obligatoire (Special Deal ou DataPhone)

(<sup>1</sup>) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

- **une option obligatoire** selon compatibilité avec l'abonnement mobile et le modèle de smartphone concernés :
  - Special Deal : réduction du coût unique d'acquisition du smartphone (€0/mois)
  - Data Phone : volume data mobile supplémentaire (Belgique et UE)
    - Data phone 500 MB à € 4.13/mois
    - Data phone 1GB à € 8.26/mois
    - Data phone 1,5GB à € 12.4/mois
    - Data phone 2GB à €16.53/mois
    - Data phone 2,5 GB à € 20.66/mois
- **un tableau d'amortissement** qui reprend la valeur résiduelle de l'équipement jusqu'à l'expiration du contrat est joint au contrat.

### Durée, renouvellement et résiliation

#### Sans offre conjointe

Durée indéterminée. Résiliation par écrit, à tout moment et sans frais.

#### Avec offre conjointe

- Durée indéterminée pour l'abonnement au service.
- Durée déterminée de 24 mois pour tout équipement faisant partie d'une offre conjointe et pour l'option Special Deal ou DataPhone
- Résiliation par écrit, à tout moment en payant uniquement la valeur résiduelle de l'équipement faisant partie de l'offre conjointe et ce, quelle que soit la cause de la résiliation, conformément au tableau d'amortissement.

### Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : [www.proximus.be/handicap](http://www.proximus.be/handicap)

### Autres informations utiles

Prix et description sous réserve d'erreurs, de promotions éventuellement applicables et de modifications ultérieures. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle.

(<sup>1</sup>) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)